

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 1.958.624 €
Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne
SEYNOD
74600 - ANNECY

* * *

SIREN 385.274.196 R.C.S. ANNECY

* * *

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à quinze heures, les associés de la Société « EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE », Société par Actions Simplifiée au capital de 1.958.624 €, dont le siège est à ANNECY - 74600 - SEYNOD – 1 rue du Champ de la Vigne, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à LYON – 69002 – 3 rue Paul Montrochet – Novotel Lyon Confluence, sur la convocation qui leur a été faite à tous les associés nominatifs en date du 11 mars 2025.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Monsieur Bruno MICHEL préside la séance en sa qualité de Président.
Monsieur Emmanuel GRY, gérant de la société CEG CONSEIL, est désigné en qualité de secrétaire par la présente assemblée.

La société ALLIANS AUDITEURS & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, et que l'Assemblée peut valablement prendre ses décisions à la majorité requise.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

.../...

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Renouvellement de mandats de membres du Conseil de Direction - nomination ;
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil de Direction ;
- Questions diverses.

Le Président déclare que le texte des projets de résolutions proposées, le rapport du Président ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi ont été tenus à la disposition des associés,

au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion du Conseil de Direction, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.../...

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Direction :

- La société SQF EXPERTISE
SAS Unipersonnelle au capital social de 1.000 €
Dont le siège est à CHINDRIEUX – 73310 – 270 rue du Perron
Immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro SIREN 918.268.962.

Cette nomination est faite pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

La société SQF EXPERTISE, représentée par Madame Sandrine FAVRE, Présidente, déclare accepter lesdites fonctions.

.../...

Septième Résolution

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités nécessaires et notamment de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures vingt.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Secrétaire et le pourvu de fonctions pour acceptation.

LE PRESIDENT :
Monsieur Bruno MICHEL

LE SECRETAIRE :
Monsieur Emmanuel GRY

La société SQF EXPERTISE
Représentée par Madame Sandrine FAVRE
« bon pour acceptation des fonctions »

Madame Géraldine MADRIGAL
« bon pour renouvellement des fonctions »

La société CEG CONSEIL
Représentée par Monsieur Emmanuel GRY
« bon pour renouvellement des fonctions »

La société AB EXPERTISE CONSEILS
Représentée par Monsieur Alexandre BOUTARIN
« bon pour renouvellement des fonctions »

Monsieur Bruno MICHEL
« bon pour renouvellement des fonctions »

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

